

Nou lé kapab !

L'Az Do Fèr La Réunion

TÉMOIGNAGES DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2011 •

Exclusif : Témoignages d'un jeune Réunionnais expatrié en métropole

«Combien de temps encore vais-je devoir supporter cette vie que je n'aime pas ?»

Cette semaine, nous souhaitons vous faire partager le ressenti d'un de ces nombreux Réunionnais partis pour cause de chômage à La Réunion. Aujourd'hui, en emploi, l'objectif est atteint, mais à quel prix?

«Je suis ce qu'on peut appeler un produit de la mobilité. Réunionnais et fier de l'être, j'ai vite été confronté au problème du chômage à La Réunion. Suite à la réussite à un concours en vue d'intégrer la fonction publique, j'ai dû quitter mon île pour suivre une formation afin de pouvoir ensuite exercer. C'est donc en 2006, à l'âge de 20 ans, que je m'envole vers la métropole pour devenir gardien de la paix de la Police nationale.

J'ai bénéficié d'aides et de conseils pour mon départ. Je remercie au passage le Comité National d'Accueil et d'Actions pour les Réunionnais en Mobilité, le CNARM. Billet d'avion aller payé, tickets restaurant, et prime à l'arrivée en métropole, prise en charge à l'aéroport à Paris. Bref, je me suis senti aidé et soutenu malgré le sentiment de déchirement d'avoir quitté ma famille.

Un an plus tard, fin de la formation, je suis affecté en région parisienne, comme bon nombre de mes collègues. Malheureusement, je ne connais personne sur Paris, comme bon nombre de mes collègues et compatriotes. C'est le début d'une période stressante: trouver un logement, et découvrir la banlieue, environnement complètement différent de ce que j'ai toujours connu. Et là, il faut se débrouiller comme on peut.

Première étape: trouver un endroit où dormir, à 21 ans, je peux dire que j'ai été sans domicile fixe pendant un mois. Mais je vous rassure, je n'ai pas dormi à la belle étoile.

Deuxième étape: trouver un domicile. Les agences immobilières qui exigent un revenu



Nombreux sont les jeunes Réunionnais qui sont obligés de quitter leur île dans l'espoir de trouver un emploi en métropole. Dans le cas de la fonction publique, quand des postes sont disponibles à La Réunion, pourquoi les Réunionnais ne sont pas prioritaires pour la mutation dans leur département d'origine?

de trois fois le montant du loyer, malgré les loyers élevés en région parisienne, exigent des garants solides sur le territoire métropolitain. Bref, je me suis senti seul face à ces difficultés qui m'étaient jusque-là totalement inconnues. Mais je dois faire face, je n'ai pas le choix.

Ça y est, j'ai un appartement!!! Je reprends des couleurs!!! C'est maintenant le début d'une longue période monotone: boulot, dodo. Les jours passent et je ne pense qu'à une chose, des vacances à La Réunion, retrouver ma famille, mes amis, la chaleur de mon île. Le billet approche les 1.000 euros, pour un séjour de trois semaines. Je me questionne alors: pourquoi les billets sont aussi chers? Ai-je droit à des aides?

C'est la fin de mes premières vacances, que je passe sur mon île. Nouveau déchirement de quitter ma famille, je vois les larmes dans les yeux de ma mère, je retiens les miennes, et je les lâche une fois seul dans la salle d'embarquement. Je ne veux pas qu'elle sache ce que je ressens au quotidien. Comment s'épanouir loin de sa famille? Comment s'épanouir loin de ce qui a compté pour moi pendant 20 ans? Pourquoi vivre loin des siens? Ah oui, tout ça pour éviter le chômage à La Réunion. Je me dis que

je serai heureux quand je serai muté à La Réunion, peut-être dans 10 ans, avec un peu de chance. Alors je serre les dents en attendant que le plus beau jour de ma vie arrive.

L'administration prend en compte les ultramarins, j'ai donc droit à des congés bonifiés, tous les 3 ans, je peux cumuler 2 mois de vacances, le billet d'avion est payé par l'administration. Mais voilà qu'aujourd'hui, j'entends des bruits de couloirs, rien de sûr, qui disent que les congés bonifiés sont amenés à disparaître.

Au quotidien, j'éprouve toujours les mêmes sentiments. Je ne pense qu'à rentrer chez moi. Je me pose toujours les mêmes questions. Comment faire pour accélérer la mutation? Je me tiens au courant de ce qui se passe à La Réunion, et j'entends qu'on parle d'un manque de fonctionnaires de police à La Réunion, et je m'insurge. Pourquoi les originaires ne sont pas prioritaires pour la mutation dans leur département d'origine? Faut-il changer le système actuel de mutation? Pourquoi les politiques locaux n'interviennent pas? Combien de temps encore vais-je devoir supporter cette vie que je n'aime pas? Des fois, je préfère ne pas me poser de questions...».

Édito

Le requin de l'honneur

La dernière attaque de requin a entraîné, grâce à la participation d'acteurs bien motivés, à en faire un sujet central de notre société réunionnaise. Parmi ces acteurs, nous retrouvons un peu de surfeurs, quelques élu(e)s en manque de démagogie, les services de l'État, et bon, faut se l'avouer quand même, à un moment, quelques médias.

De ce fait, à défaut de la réflexion, on a préféré l'action rapide, que l'on choisit à un moment où une partie de la population en émoi crie, destinée à les faire taire, pour rester poli.

Alors, contre l'attaque des requins, le Préfet contre-attaque et lance dès mardi soir une chasse aux méchants requins, dix maximum.

Mais voilà, c'était sans compter la résistance des requins eux-mêmes. Eh oui, comme disait Alphonse Daudet, «*Si bêtes que soient les bêtes, vous pensez bien qu'à la longue, elles ont fini par se méfier...*».

Et, effectivement, à imaginer la multitude de requins présents tout au long de l'année dans nos eaux entourées des touristes, baigneurs, sportifs et professionnels de la mer, les bêtes ont quand même dû trouver ça louche de se retrouver, du jour au lendemain, seuls à la maison!

Alors la pêche n'a pas été très bonne pour le Préfet et le malaise a commencé à être sérieux du côté du Barachois. Mais heureusement, parce que des cons, il y en a partout, un requin a pointé le bout de son nez... Ouf! L'honneur est sauvé!

L'alternance au Sénat

Les progressistes seront-ils à la hauteur?

Ce dimanche 25 septembre 2011 marquera indéniablement l'histoire du pays. La Chambre haute du Parlement français, connue pour être traditionnellement modérée ou conservatrice, a pour la première fois de l'histoire de la Vème République basculé à gauche.

Ce séisme politique qui a réjoui de nombreuses personnalités de gauche est incontestablement un désaveu de la politique orchestrée par l'actuel gouvernement du pays. Mais au-delà de l'aspect populiste de l'événement et de la cinglante défaite du parti présidentiel, se pose maintenant la question de la gouvernance du Sénat français et des conséquences de ce basculement à gauche.

L'alternance se prépare

Si la nouvelle majorité sénatoriale n'est pas en mesure de cadrer la politique gouvernementale, elle pourrait néanmoins retarder considérablement l'adoption de certaines mesures par le biais de l'obstruction parlementaire. Bien évidemment, cette nouvelle compétence confiée aux élus progressistes

ne peut être utilisée en permanence puisqu'elle pénaliserait l'avancée de dossiers importants sans pour autant permettre à la nouvelle majorité de décider, puisque l'Assemblée nationale dispose du dernier mot. Notons également que ce basculement du Sénat prive le gouvernement de la majorité nécessaire au Congrès pour une réforme constitutionnelle.

L'obstruction parlementaire n'étant pas une solution viable, la nouvelle majorité sénatoriale peut en revanche ouvrir des commissions d'enquête sur les dossiers politico-judiciaires qui concernent certains personnages de l'État. Les élus de gauche peuvent désormais enquêter avec plus de facilité sur certains dossiers jugés délicats tels l'affaire Bettencourt, ou encore les ventes d'armes à des pays amis. En outre, si l'élection de samedi confirme un président de gauche au Sénat, ce dernier deviendrait alors le deuxième personnage de l'État et disposerait à ce titre de bon nombre de compétences qui ne pourront que servir la cause progressiste.

La Réunion à contre-courant

Si les Grands électeurs sur le territoire de France hexagonale ont pris la mesure du malaise qui règne dans la société, avec une population a de plus en plus de mal à joindre les deux bouts, des réformes qui touchent en premier lieu les foyers les plus modestes et les personnes les plus fragiles,



Logement insalubre à La Réunion.

Avec une population de plus en plus pauvre, des réformes qui touchent en premier lieu les foyers les plus modestes et les personnes les plus fragiles, à La Réunion, le nombre de voix obtenues par l'UMP lors des Sénatoriales dimanche dernier a prouvé que la majorité des élus locaux ont montré leur éloignement du peuple et de l'intérêt général.

une grande partie des élus locaux semble inerte à ce malaise.

Pire que cela, au-delà de l'indifférence, on pourrait croire à des encouragements envers le gouvernement en faveur de la casse sociale, des suppressions de postes dans le ser-

vice public, des fermetures de classes, ou encore du démantèlement du système de santé en France.

Finalement, les élus locaux, à contre-courant, auront illustré une fois de plus leur éloignement du peuple et de l'intérêt général.

Mobilité et Transport

Les Réunionnais menés en bateau pendant que les alternatives coulent...

Du 16 au 22 septembre, les collectivités locales, réseaux de transports, services publics, associations, établissements scolaires ont organisé, comme chaque année et pour la 10ème fois, la Semaine européenne de la Mobilité. Cette semaine étant dédiée à la valorisation des moyens de locomotions alternatifs à la voiture individuelle, il est nécessaire de faire le point sur une des plus grandes préoccupations réunionnaises.

Il est indéniable que ce sujet est épineux, car c'est un problème souvent pointé du doigt par l'ensemble de la population. Toute personne ayant voulu effectuer un trajet Nord-Sud a bien dû constater que malgré les quelques efforts récents, il reste encore un long chemin à parcourir avant de dire qu'on se déplace efficacement à La Réunion. Aujourd'hui plus que jamais, notre parking automobile est surchargé. Le prix de l'es-

sence n'a de cesse d'augmenter, la dernière en date est celle du 27 septembre, alors que l'interprofessionnelle se mobilisait contre la vie chère.

Une situation qui s'enlise

Nous pouvons ajouter à cela les dégâts environnementaux que cette surconsommation engendre. Au final, la pratique de la voiture

individuelle n'est plus viable sur la durée. Combien de carcasses sont abandonnées dans la nature réunionnaise? Bien trop, cela est certain, quand on sait que les batteries des voitures peuvent polluer pendant des dizaines d'années, contaminant terre, mer, faune, flore et nappes phréatiques (notamment avec le climat tropical que nous connaissons).

Un manque de volonté politique

Il y a aussi une réelle demande de l'ensemble de la population, notamment celle qui n'a pas les moyens d'assumer un investissement tel que la voiture, et qui est donc dépendante d'un réseau de bus. La jeunesse, souhaitant gagner en autonomie, cherche à ne plus solliciter les parents, qui ne peuvent pas forcément assumer ces déplacements.

On pourrait même penser que l'on encouragerait presque les Réunionnais à perpétuer l'usage à outrance de la voiture individuelle. En effet, quelles alternatives nous sont aujourd'hui proposées? Les 2.000 bus de Didier Robert? Quelle blague! Un projet vaseux, qui n'était qu'un maigre lot de consolation par rapport à ce que la population attendait du projet du tram-train. Des bus, pourquoi pas, soi-disant écologiques, encore mieux, mais en attendant où sont-ils? En effet, la majorité de la Région Réunion se targuait de ce projet qui aurait une application plus immédiate. Ah, la bonne vieille politique démagogue n'est jamais loin, surtout sachant que si le projet est plus immédiat, il est aussi plus éphémère, car il faut remplacer les bus tous les quinze ans.

Même financièrement, ce projet ne tient pas la route, alors que M. Robert le présente comme étant plus économique que le tram-train, mais qui, lui, représentait une solution de long terme.

Ainsi, nous pouvons tout de même noter qu'encore une fois, il y a une cruelle erreur sur les priorités de nos élus. La Région qui utilise des budgets tout simplement grotesques en communication ne ferait-elle pas mieux de s'occuper de cet enjeu majeur pour le développement (durable, cela va de soi) de La Réunion?

La demande palestinienne à l'ONU

Le président Palestinien, Mahmoud Abbas a déposé, vendredi 23 septembre une demande de reconnaissance de l'État Palestinien aux Nations Unies, cette requête a précédé des semaines de pression américaine et européenne, proche des autorités Israéliennes.

Au-delà de la question diplomatique, la jeunesse palestinienne aspire à l'indépendance et surtout la reconnaissance de leur état, depuis plus de 50 ans. Génération après génération, la

lutte n'a cessé. Colonisation ininterrompue, maisons détruites en masse, mur de la honte, contrôles aux checkpoints, confiscation de terres arables, privation d'accès à l'eau, racisme d'État, violation

quotidienne des résolutions de l'ONU, humiliations permanentes, les Palestiniens en appellent la communauté internationale à statuer sur leur sort.

Intérêts financiers au détriment de l'humain

Les États-Unis, alliés infaillibles d'Israël, ont des relations militaires très étroites ce pays: ce dernier achète aux Américains près de 2 milliards 700 millions de dollars d'armement US (chiffre de 2007). De plus, les intérêts économiques américains au Moyen-Orient concernent principalement le pétrole et poussent Washington à s'immiscer dans les affaires internes de ses alliées dans la région. L'an dernier, Barack Obama avait annoncé devant cette même assemblée internationale sa volonté de voir un état palestinien être reconnu par les membres de l'ONU. Aujourd'hui, ce dernier a décidé d'user de son veto lors du vote. Du côté européen, pour ne pas froisser leurs amis à Washington, Nicolas Sarkozy a annoncé dans un discours au siège new-yorkais de l'ONU que la Palestine pouvait être un état observateur non membre, tel que le Vatican. Cette proposition ne satisfait pas les responsables palestiniens qui se disent prêts à aller jusqu'au bout de la procédure d'adhésion au Conseil de sécurité d'un État de Palestine, au risque d'une confrontation avec les États-Unis.

Reconnaître l'État et les exactions commises

Les Palestiniens ont de quoi tenir le coup, la proposition de Nicolas Sarkozy, relayée par l'Union européenne, est conditionnée. Si les Palestiniens renoncent à obtenir l'aide de la Cour Pénale Internationale ou de la quatrième convention de Genève sur la protection des civils, qui pourrait tenter des actions judiciaires contre les autorités israéliennes, alors la Palestine pourra obtenir le statut d'État observateur. Catherine Ashton, haute représentante de l'UE, aurait ainsi proposé de créer un nouveau statut à l'Assemblée générale qui ne permettrait pas

à l'Autorité palestinienne de ratifier le Statut de Rome, a indiqué Amnesty International.

«Mme Ashton nous a demandé, si nous accédions au statut d'État non membre, de ne pas aller devant la CPI. Cela revient à demander aux victimes d'un crime de ne pas porter plainte» pour poursuivre Israël, a indiqué le négociateur palestinien Nabil Chaath, en référence aux entretiens, mi-septembre, avec la chef de la diplomatie de l'Union européenne Catherine Ashton. En effet, Amnesty International a recensé des éléments prouvant que des crimes de guerre ont été perpétrés par les forces israéliennes comme par des groupes armés palestiniens au cours du conflit de 2008-2009 dans la bande de Gaza et dans le sud d'Israël. D'ailleurs, la mission d'établissement des faits de l'ONU sur ce conflit a confirmé les constats de l'organisation internationale.

Le droit à un État

La demande palestinienne fait des émules. Selon certains diplomates, les négociations devraient durer des mois plutôt que des semaines, comme souhaité par Mahmoud Abbas. En effet, bien que soutenu par 130 pays, le Quatuor (États-Unis, Russie, Union européenne et ONU) a pris note de la candidature palestinienne tout en appelant à la reprise des négociations, a indiqué, le Secrétaire général adjoint des Nations Unies aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe.

Ce dernier a rappelé qu'il existe un consensus sur l'idée qu'institutionnellement l'Autorité palestinienne est capable de diriger un État, «je souligne les réalisations en matière de consolidation de l'État pour une raison: les principaux obstacles à l'État palestinien ne sont pas institutionnels mais politiques: les problèmes non résolus dans le conflit entre les parties, l'occupation israélienne continue et l'actuelle division palestinienne», a indiqué le communiqué de presse de l'ONU, le 27 septembre. Cette déclaration donne espoir aux Palestiniens, qui auront tout de même gagné une victoire, celle de l'Histoire.



Le vendredi 23 septembre, une étape a été franchie avec la demande de reconnaissance de l'État palestinien par le président Mahmoud Abbas aux Nations Unies. Une initiative qui a réjoui ce peuple.

Droits internationaux :

Du principe de non-ingérence au droit d'ingérence

Le principe de non-ingérence est un principe qui date de 1830 et qui veut que, comme son nom l'indique, chaque État respecte la souveraineté de l'État voisin. Cette doctrine marche avec celle du "Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes", car l'on considère que l'État représente son peuple.

Actuellement, de moins en moins de peuples se sentent représentés par ceux qui constituent "l'État". Ainsi, quand un peuple et ses institutions étatiques ne parlent plus d'une même voix, les États voisins doivent-ils aider le peuple ou l'État?

C'est toute la question qui se pose. Alors que le glissement se fait de plus en plus net entre le nouvellement créé «droit d'ingérence», et le principe expressément mentionné dans la Charte des Nations Unies (1945), le principe de non-ingérence. L'article 2 §7 de celle-ci stipule en effet qu'«aucune disposition de la présente Char-

te n'autorise les Nations Unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État [...]».

Ce principe de non-ingérence a commencé à s'affaiblir dans les années 70, quand un arrêt de la Cour internationale de Justice de 1970 déclarait que les droits de l'homme n'étaient plus de la compétence exclusive des États, mais relevaient désormais de la compétence internationale.

Cet arrêt a permis la création du «droit d'ingérence humanitaire» qui permettrait aux Nations Unies d'agir contre un État lorsque l'ONU estime que cet État agit contre l'intérêt de son peuple.

Cependant, si ce «droit d'ingérence humanitaire» a permis de venir en aide à des populations, il y a aussi eu les mauvais côtés. Ainsi, ce droit s'est souvent révélé être un outil au service de l'impérialisme américain, comme ce fut le cas en Afghanistan en 2001, où ces messieurs en ont soudain eu assez de Saddam Hussein et l'ont déclaré tyran.

Par ailleurs, dans l'état actuel des choses,



Lorsqu'un peuple et ses institutions étatiques ne parlent plus d'une même voix, les États voisins doivent-ils aider le peuple ou l'État? Tel est le problème.

à quel titre les «démocraties occidentales» peuvent-elles juger et condamner les régimes africains? Régimes dont, rappelons-le, les populations sont tenues à l'extérieur de nos frontières.

Le monde change, les puissances évoluent et surtout les pays sont de plus en plus interdépendants. C'est le changement majeur que nous avons connu. Cette situation peut justifier les instances supranatio-

nales afin de tenter de coordonner les actions aux ampleurs mondiales. La globalisation étant, c'est une nécessité. Mais ce système relativement récent trouve d'ores et déjà ses limites. Ainsi, alors que les États démocratiques sont suspectés de ne plus l'être au profit du pouvoir de l'argent, ou autres, toute la question est de savoir pourquoi, comment et surtout jusqu'où l'ingérence peut avoir lieu.

Tribune libre :

Le traitement de l'handicap à l'université de La Réunion

Le 12 septembre dernier, Luc Chatel, ministre de l'Éducation nationale, a annoncé que ce sont 214.600 élèves handicapés qui font leur rentrée en "milieu ordinaire" cette année. Les écoles accueillent 10.000 élèves de plus qu'à la rentrée 2010 et 60,3% de plus par rapport à 2005. Le ministère de l'Éducation se réjouit de cette augmentation: l'intégration des élèves handicapés en milieu scolaire est en hausse! Cette augmentation étant la conséquence directe de création de poste d'assistant d'éducation dans les écoles, le gouvernement ferait presque croire que les élèves handicapés possèdent des dispositifs d'aménagement suffisants pour réussir au même titre qu'un élève lambda.

Détrompons-nous, le tableau n'est pas aussi idéal qu'il en a l'air. D'abord, c'est le manque de formation des accompagnateurs qui est dénoncé. L'accompagnement ne se fait pas dans la durée et la qualité pédagogique, remise en question, n'assure aucunement l'égalité des chances.

Ajoutez à cela la restriction budgétaire subie par l'éducation nationale qui donne une teinte mitigée à la fameuse mesure du gouvernement qui consistait à «*avancer vers une société accessible à tous*». Pendant que 20.000 enfants handicapés restent sur le carreau car non-scolarisés, les autres passent avec difficulté la primaire, le collège et le lycée... et pour les plus courageux, nous avons les étudiants handicapés qui entrent à l'université...

En parallèle à ce bilan national mitigé de l'insertion des handicapés, il convient de se demander si l'université de la Réunion est en mesure de répondre aux besoins des étudiants handicapés.

L'université de la Réunion qui a pour objectif de devenir un pôle d'excellence dans l'océan Indien, fait de l'accueil et de l'intégration des handicapés une priorité. Plus loin que de faciliter l'intégration de l'étudiant handicapé dans un milieu ordinaire, l'université de la Réunion a également pour mission de donner les moyens humains et matériels afin de mener les étudiants insérés à la réussite.

C'est une assistante sociale, chargée de mission au pôle handicap, qui a été désignée pour prendre en charge les handicapés qui s'inscrivent chaque année. Ces étudiants bénéficient alors de la mise en place d'un accompagnement spécifique selon les besoins d'aménagement des études. Des assistants pédagogiques et des aides techniques sont mis à disposition des étudiants (supports matériels, adaptation des modalités d'examen...).

Cette année, l'université de la Réunion a accueilli environ 70 étudiants en situation de handicap. Pour ce qui est de la généralisation du numérique, on peut dire qu'elle constitue un atout supplémentaire pour l'accessibilité notamment



(photo d'archives Imaz Press Réunion)

L'université de La Réunion accueille cette année 70 étudiants en situation de handicap. Bien que des efforts ont été notés pour leur faciliter la vie, leur accessibilité aux salles de cours reste à résoudre.

pour les déficients visuels. Le site de l'université de la Réunion a été amélioré et l'accès aux emplois du temps, aux fiches de TD, aux résultats des examens en ligne et aux podcast sont jugés accessibles et pratiques par les étudiants interrogés.

Et même si les avis sont positifs sur les mesures d'accompagnement et les dispositifs déjà disponibles, certains étudiants émettent des critiques, notamment sur l'accessibilité des locaux.

En effet, certains bâtiments sont difficilement accessibles, par exemple le SUA01 qui reste inaccessible aux étudiants handicapés en fauteuil. De même pour les amphis, qui sont difficiles à intégrer, pour les étudiants souffrants d'un handicap moteur. Par exemple, il n'y a pas de place pour les fauteuils avec tablettes. Interrogé sur sa vision de l'accessibilité des bâtiments ou des services de l'université, un étudiant malvoyant qui a préféré quitter l'île pour trouver mieux ailleurs, nous éclaire sur la réalité de la situation:

«Concernant l'accessibilité des locaux, je n'ai pas eu, en tant que non-voyant, de vraies difficultés à me déplacer dans l'université, si ce n'est dans le restaurant universitaire. Il est en effet presque impossible de s'alimenter de manière totalement autonome (sans aucune aide humaine). Enfin comme partout ailleurs, mais un peu plus encore à la Réunion, l'ignorance du handicap et le manque de considération même de l'handicapé sont grands chez les étudiants et chez le personnel. Ils sont encore trop nombreux à croire par exemple que la déficience visuelle cause des dommages mentaux ou encore moteurs. Pour

preuve: le nombre d'étudiant ou de personnel qui hésitait à me laisser monter ou descendre des escaliers».

De même, les avis ne sont pas unanimes quant aux efforts de l'université pour intégrer ces étudiants. Interrogé à ce propos, un étudiant dénonce que derrière ces dispositifs, «*la mission handicap ne répond pas à ce qu'on pourrait attendre d'elle car certains handicapés n'ont pas l'impression d'être entendu et reste incompris. La mission handicap est inerte...*».

Il n'en reste pas moins que notre société doit se sensibiliser davantage sur le handicap. Les mesures d'accompagnement et d'aménagement restent encore insuffisantes pour accueillir l'étudiant handicapé et lui permettre de réussir au même titre que les autres. Le service de la Médecine Préventive de l'université recherche actuellement des bénévoles pour mener à bien la Mission Handicap. Afin de venir en aide aux étudiants en situation de handicap, la médecine préventive appelle au soutien de leurs projets et est ouverte à de nouvelles propositions pour l'amélioration des mesures d'accompagnement déjà existantes. L'investissement de l'étudiant peut aller au-delà des cours et toucher à des actions bénévoles et solidaires de ce type. Car l'aménagement et les structures existantes sont certes indispensables, mais la sensibilisation, notamment de la population estudiantine, reste un facteur déterminant dans l'insertion et l'arrêt de la stigmatisation de ces étudiants porteurs de handicaps.

Parce que le cinéma c'est aussi ça...

Le Festival du cinéma chinois

Lancé depuis ce mercredi, le festival du cinéma se poursuit jusqu'au 4 octobre. Rendez-vous donc à Saint-Denis, au cinéma Le Plaza, à Saint-Pierre, au Rex, à Saint-Gilles ou encore à Sainte-Marie, au Cinépalms. Toutes les séances sont à 5 euros.

Le Festival International du film d'Afrique et des îles

Rendez-vous est donné du 1^{er} au 9 octobre dans la ville du Port, au cinéma Le Casino et à l'École Supérieure des Beaux-arts de la Réunion.

Retrouvez tout le programme sur le site www.festivalfilmdafriqueiles.fr

Sinon sa na un kabar maloya a swar o Por, Théâtre sous les arbres, ek le groupe kiltir! pou sat lé intéressé, i attend a zot à 20h30.

Nou ar trouve !

Remerciements à toutes et tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce journal, Elody M., Emeline V., Béatrice L., Robin N., Stéphane M., Renan S., Retrouvez-nous sur FB «L'Az Do Fèr», sur le blog www.noulekapab.com! RDV Vendredi prochain ! contact@noulekapab.com